

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

**DELIBERATION n°2016/36**

L'An deux mille seize et le mardi 26 avril à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 19 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, BARRAQUE, TOUTU et MOULAT.

**Présent suppléant** : M. CAILLEAUX.

M. CASAUBON donne procuration à M. MARTIN  
M. BOUTONNET donne procuration à M. GOMEZ  
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

**Secrétaire de séance** : M. MASONNAVE

**OBJET : TEOM 2016 – VOTE DES TAUX PAR ZONE**

**RAPPORTEUR : FERNAND MARTIN, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES OM**

Considérant les prévisions budgétaires 2016 pour le service Ordures Ménagères,

Le produit attendu de la TEOM 2016 doit s'élever à **1 487 600 €**.

Le rapport entendu,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission OM en date du 15 mars 2016,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité.

**DECIDE** que le montant attendu de la TEOM 2016 doit s'élever à **1 487 600 €**,

**DECIDE** que les taux TEOM 2016 restent inchangés pour l'année 2016 et sont les suivants pour les différentes zones de perception :

<b>Zone 01 (Eaux-Bonnes)</b>	<b>14,20 %</b>
<b>Zone 02 (Laruns)</b>	<b>13,25 %</b>
<b>Zone 10 (Arudy)</b>	<b>12,36 %</b>
<b>Zone 15 (Aste-Béon, Béost, Bescat, Bielle, Bilhères, Buzy, Castet, Gère-Bélesten, Iseste, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lys, Rébénacq, Ste-Colome, Sévignacq-Meyracq)</b>	<b>12,09 %</b>
<b>Zone 20 (Les Etchartes)</b>	<b>10,57 %</b>

Pour le Président,  
Jean-Paul CASAUBON

Et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président  
Fernand MARTIN

REQU  
le 27 AVR. 2016  
SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>TE</sup> MARIE

